

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS, CADRES ET RESSORTISSANTS DES DEPARTEMENTS DU POOL ET DU DJOUÉ-LEFINI

Nous, dirigeants, cadres et ressortissants des départements du Pool et du Djoué-Léfini, profondément attachés à la paix, à la stabilité et à l'unité de notre chère patrie, la République du Congo, déclarons ce qui suit :

Conscients des articles 50 et 64 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui disposent respectivement je cite: « **Tout citoyen a le devoir de se conformer à la Constitution, aux lois et règlements de la République et de s'acquitter de ses obligations envers l'Etat et la société** ».

« **Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est garant de l'indépendance, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale, du respect de la Constitution et des traités et accords internationaux.**

Il détermine la politique étrangère et de défense de la Nation.

Le Président de la République est garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat ». fin de citation.

Considérant les événements récents survenus à Mindouli le 11 janvier 2026, ponctués par les violences qui affectent les populations dans les départements du Pool et du Djoué-Léfini.

Rappelant l'engagement constant de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République, en qualité d'apôtre de la paix et artisan de l'unité nationale, à promouvoir :

- le dialogue ;
- la réconciliation ;

- la cohésion nationale.

1. Condamnons fermement et sans équivoque, tous les actes de violences et d'incivisme commis par les éléments de monsieur **Frédéric BINTSAMOU** contre les populations innocentes du Pool, du Djoué-Léfini en général, de Mindouli en particulier ; actes de violence et d'incivisme pour lesquels il est responsable.
2. Soutenons sans ambiguïté les forces de sécurité et les encourageons à poursuivre avec détermination leurs missions de rétablissement de l'ordre public, de maintien de la paix, de sécurisation des populations et de restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national.
3. Dénonçons les prises de position, pressions, menaces, campagnes de désinformation et tentatives d'intimidation menées par certains groupes se réclamant de la diaspora congolaise, visant à remettre en cause, discréditer ou entraver les initiatives de paix, de dialogue et de stabilité portées par les populations et les responsables des départements du Pool et du Djoué-Léfini ;
4. Rappelons que la liberté d'expression ne saurait justifier la promotion de la violence, de la division, ni la mise en danger des populations civiles ou des acteurs engagés pour le vivre-ensemble.

5. Réaffirmons notre appui total aux initiatives du Président **Denis SASSOU-N'GUESSO** destinées à restaurer, pérenniser la paix, la sécurité et la sérénité dans nos départements.

6. Réitérons notre engagement indéfectible à œuvrer pour la paix, la cohésion nationale et le développement harmonieux du Congo.

Appelons tous les acteurs politiques nationaux ainsi que l'opinion internationale à soutenir les efforts de maintien de la paix, de la stabilité et du vivre-ensemble, pour mettre fin au cycle récurrent des violences qui endeuillent les populations congolaises.

7. En cette période préélectorale, nous en appelons à l'apaisement, au civisme et à la citoyenneté.

8. Renouvelons notre volonté de contribuer activement à la stabilité, à la paix et à l'avenir prospère de notre pays.

Fait à Brazzaville, le lundi 19 janvier 2026.

**LES DIRIGEANTS, CADRES ET RESSORTISSANTS DES
DÉPARTEMENTS DU POOL ET DU DJOUÉ-LÉFINI.**